Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Nous sommes là pour vous aider

N° 12412*02

cerfa

Demande d'effacement d'un signalement au fichier national automatisé des empreintes génétiques adressée au juge des libertés et de la détention

(Article R 53-13-2 du code de procédure pénale)

Votre identité :

☐ Madame ☐ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : I__I__I__I__I__I__I__I

à _____

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal I__I__I__I__I__I Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

Votre demande :

Le procureur de la République a rejeté ou n'a pas répondu à votre demande d'effacement reçue le : I__I__I__I__I__I__I__I

(indiquez la date mentionnée sur l'accusé de réception qui vous a été envoyé ou remis par le greffe lors de l'envoi ou du dépôt de votre demande).

Vous demandez au **juge des libertés et de la détention** d'ordonner l'effacement au fichier national automatisé des empreintes génétiques d'un signalement vous concernant.

Précisez si vous pouvez l'affaire pour laquelle vous avez fait l'objet du prélèvement d'empreinte génétique *(date et nature de l'affaire)* :

Référence de l'affaire (**numéro de parquet**) si vous la connaissez : _____

(il s'agit du numéro qui figure en haut de chaque courrier qui vous a été adressé par le tribunal)

Fait à : _____ **Le** I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

Signature

Pièces à joindre à votre demande :

- Une photocopie de votre pièce d'identité
  (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)

- Une photocopie de la décision de refus d'effacement du procureur de la République, ou à défaut, d'un des documents en votre possession concernant cette affaire
  (exemples : convocation devant les services d'enquête ou devant le juge d'instruction, copie de jugement, copie de décision de classement sans suite ou de non-lieu)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.